



## DECLARATION DES PERFORMANCES N° J13073\_5\_5

[conformément à l'Annexe III du Règlement (UE) N° 305/2011 « RPC » et au règlement délégué N° 574/2014]

### 1. CODE D'IDENTIFICATION UNIQUE DU PRODUIT TYPE

## JEFCOTHERM P.LM

### 2. USAGE PREVU

Système composite d'isolation thermique extérieure « ETICS » par enduit mince de peinture avec isolant thermique, livré en kit, et utilisé pour l'isolation thermique des bâtiments (cf. ETAG 004 :2013 utilisé comme DÉE) en revêtement extérieur de façades en béton ou maçonnerie. Le système, composé d'éléments manufacturés, est mis en œuvre sur site, et livré par le fabricant en tant que système complet.

En l'absence de normes européennes de travaux, l'usage prévu s'entend comme fait en France par référence aux documents techniques d'emploi qui lui sont attachés, consultables gratuitement sur le site [www.jefco.fr](http://www.jefco.fr).

### 3. FABRICANT

ALLIOS/JEFSCO  
Service Ingénierie Produits/SIP  
2648, route Nationale 7  
06270 VILLENEUVE-LOUBET  
Contact : [sip@allios.fr](mailto:sip@allios.fr).

La présente DoP peut être consultée ou téléchargée sur le site du fabricant à l'adresse suivante : <http://www.jefco.fr/fr/documentations/id-5-declarations-des-performances>.

### 4. SYSTEME D'EVALUATION ET DE VERIFICATION DE LA CONSTANCE DES PERFORMANCES

**Système 1** pour toutes les caractéristiques.

### 5. LE PRODUIT EST COUVERT PAR UNE EVALUATION TECHNIQUE EUROPEENNE

Le ZAG, organisme notifié n° 1404 :

- a délivré l'évaluation correspondante (**ETA-12/0221**) en date du 2 mars 2020, directement consultable par voie électronique sur le site [www.jefco.fr](http://www.jefco.fr), et qui permet d'accéder au détail des composants du produit (§ 1.2 de l'évaluation), sur la base du document d'évaluation européen ETAG 004 : 2013 utilisé comme DÉE,

- a réalisé les tâches suivantes selon le système 1 :

- inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine,
- surveillance, évaluation, et appréciation permanente du contrôle de la production en usine,

- et a délivré le certificat de vérification de la constance des performances du produit n° **1404-CPR-3018**.

### 6. PERFORMANCES DECLAREES

Cf. Tableaux pages suivantes.

**PERFORMANCES DECLAREES DE L'ETICS EN KITJFCOTHERM P.LM**

**Réaction au feu**

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES			SPECIFICATION TECHNIQUE HARMONISEE	EVCP	
Réaction au feu (Euroclasse)	Classement valable pour toutes les finitions et combinaisons définies au § 1.2.1 de l'ETA-12/0221 : SILIPLAST TALOCHE 18 SILIPLAST TALOCHE 21 SILIPLAST GRESE 2 SILIPLAST TSF SILIPLAST DESIGN (en une ou deux couches) SILIPLAST SLX TALOCHE 18 SILIPLAST SLX TALOCHE 21 SILIPLAST SLX GRESE 2 LPF MARBRE CRISTALITE TALOCHE 18 CRISTALITE TALOCHE 21 TALOCALCE Grain Extra Fin 12 TALOCALCE Grain Fin 18 TALOCALCE Grain Moyen 21 SILIPLAST DESIGN + MICROXANE SILIPLAST TSF + MICROXANE TALOCALCE Grain Extra Fin 12 + CRISTALITE LISSE SILIPLAST TALOCHE 18 + METALIA SILIPLAST TALOCHE 21 + METALIA SILIPLAST TSF + METALIA			<b>A2-s1, d0</b>	ETAG 004 : 2013 NF EN 13501-1+A1	Système 1

**Résistance aux chocs**

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES			SPECIFICATION TECHNIQUE HARMONISEE	EVCP	
Résistance aux chocs des finitions <u>avec impression</u>	<b>Finitions (sur impression)</b>		<b>Simple armature</b>	<b>+ armature renforcée</b>	ETAG 004 : 2013	Système 1
	SILIPLAST TALOCHE 18		Catégorie II	Catégorie II		
	SILIPLAST TALOCHE 21		Catégorie II	Catégorie II		
	SILIPLAST GRESE 2		Catégorie II	Catégorie II		
	SILIPLAST TSF		Catégorie III	Catégorie II		
	SILIPLAST SLX TALOCHE 21		Catégorie III	Catégorie II		
	SILIPLAST SLX TALOCHE 18		Catégorie II	Catégorie I		
	SILIPLAST SLX GRESE 2		Catégorie III	Catégorie I		
	LPF MARBRE		Catégorie I	Catégorie I		
	CRISTALITE TALOCHE 21		Catégorie III	Catégorie II		
	TALOCALCE Grain Moyen 21		Catégorie III	Catégorie I		
	TALOCALCE Grain Fin 18		Catégorie III	Catégorie I		
	TALOCALCE Grain Extra Fin 12		Catégorie III	Catégorie I		
	TALOCALCE GM 21 + TALOCALCE GF 18		Catégorie II	Catégorie I		
	TALOCALCE GF 18 + TALOCALCE GEF 12		Catégorie II	Catégorie II		
Résistance aux chocs des finitions <u>sans impression</u>	SILIPLAST TALOCHE 18		Catégorie II	Catégorie II		
	SILIPLAST TALOCHE 21		Catégorie III	Catégorie II		
	SILIPLAST TALOCHE 18 + SILIPLAST TALOCHE 18		-	Catégorie I		
	SILIPLAST TALOCHE 21 + SILIPLAST TALOCHE 21		-	Catégorie I		
	SILIPLAST TALOCHE 18 + SILIPLAST TALOCHE 21		-	Catégorie I		
	SILIPLAST DESIGN (1 couche)		Catégorie III	Catégorie I		
	SILIPLAST DESIGN (2 couches)		Catégorie III	Catégorie I		
	SILIPLAST SLX TALOCHE 21		Catégorie III	Catégorie II		
	SILIPLAST SLX TALOCHE 18		Catégorie II	-		
	CRISTALITE TALOCHE 18		Catégorie III	Catégorie II		
TALOCALCE GF 18 + TALOCALCE GEF 12		Catégorie III	-			
Remarque : les finitions optionnelles de peinture ne sont pas indiquées dans ce tableau car étant sans influence sur la caractéristique.						

## Résistance thermique

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES SELON LES EPAISSEURS VISEES															SPECIFICATION TECHNIQUE HARMONISEE	EVCP
		30	40	50	60	80	100	120	140	160	180	200	240	260			
Résistance thermique	431 IESE ( $\lambda = 0,038$ )	Épaisseur (mm)	30	40	50	60	80	100	120	140	160	180	200	240	260		
		R <sub>D</sub> (m <sup>2</sup> .K/W)	0,75	1,05	-	1,55	2,10	2,60	3,15	3,65	-	-	-	-	-		
	ECOROCK ( $\lambda = 0,036$ )	Épaisseur (mm)	30	40	50	60	80	100	120	140	160	180	200	240	260		
		R <sub>D</sub> (m <sup>2</sup> .K/W)	-	-	1,35	-	2,20	2,75	3,30	3,85	4,40	5,00	5,55	-	7,20		
	ECOROCK DUO ( $\lambda = 0,035$ )	Épaisseur (mm)	30	40	50	60	80	100	120	140	160	180	200	240	260		
		R <sub>D</sub> (m <sup>2</sup> .K/W)	-	-	-	-	2,25	2,85	3,40	4,00	4,55	5,10	5,70	6,85	-		
	ECOROCK MONO ( $\lambda = 0,036$ )	Épaisseur (mm)	30	40	50	60	80	100	120	140	160	180	200	240	260		
		R <sub>D</sub> (m <sup>2</sup> .K/W)	-	-	1,35	1,65	2,20	2,75	3,30	3,85	4,40	-	-	-	-		
	ISOVER TF ( $\lambda = 0,038$ )	Épaisseur (mm)	30	40	50	60	80	100	120	140	160	180	200	240	260		
		R <sub>D</sub> (m <sup>2</sup> .K/W)	0,75	1,05	1,30	1,55	2,10	2,60	3,15	3,65	4,20	4,70	5,25	-	-		
	ISOVER TF 36 ( $\lambda = 0,036$ )	Épaisseur (mm)	30	40	50	60	80	100	120	140	160	180	200	240	260		
		R <sub>D</sub> (m <sup>2</sup> .K/W)	-	-	1,35	1,65	2,20	2,75	3,30	3,85	4,40	5,00	5,55	-	-		
KNAUF FKD MAX C2 ( $\lambda = 0,034$ )	Épaisseur (mm)	30	40	50	60	80	100	120	140	160	180	200	240	260			
	R <sub>D</sub> (m <sup>2</sup> .K/W)	-	-	-	1,75	2,35	2,90	3,50	4,10	4,70	5,25	5,85	-	-			

ETAG 004 : 2013

Système 1

## Reprise d'eau

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES (Se reporter à l'ETA-12/0221 § 3.2.1 et 3.2.2 pour le détail)		SPECIFICATION TECHNIQUE HARMONISEE	EVCP	
Reprise d'eau sur JEF COTHERM POUDRE GRIS  (Finitions avec impression)	SILIPLAST TALOCHE 21 SILIPLAST GRESE 2 LPF MARBRE SILIPLAST SLX TALOCHE 21 SILIPLAST SLX GRESE 2 SILIPLAST TSF SILIPLAST TSF + MICROXANE TALOCALCE Grain Extra Fin 12	< 1,0 kg/m <sup>2</sup> après 1h	< 0,5 kg/m <sup>2</sup> après 24h	ETAG 004 : 2013	Système 1
	TALOCALCE Grain Moyen 21 TALOCALCE Grain Fin 18 TALOCALCE GF 18 + TALOCALCE GEF 12 TALOCALCE GEF 12 + CRISTALITE LISSE TALOCALCE GM 21 + TALOCALCE GF 18		≥ 0,5 kg/m <sup>2</sup> après 24h <sup>(1)</sup>		
Reprise d'eau sur JEF COTHERM POUDRE BLANC  (Finitions avec impression)	SILIPLAST TALOCHE 18 LPF MARBRE SILIPLAST DESIGN SILIPLAST SLX TALOCHE 18 SILIPLAST SLX GRESE 2 CRISTALITE TALOCHE 18 CRISTALITE TALOCHE 21 SILIPLAST TSF	< 1,0 kg/m <sup>2</sup> après 1h	< 0,5 kg/m <sup>2</sup> après 24h		
	TALOCALCE Grain Moyen 21 TALOCALCE GM 21 + TALOCALCE GF 18 TALOCALCE GF 18 + TALOCALCE GEF 12		≥ 0,5 kg/m <sup>2</sup> après 24h <sup>(1)</sup>		
Reprise d'eau sur JEF COTHERM POUDRE GRIS OU JEF COTHERM BLANC  (Finitions sans impression)	SILIPLAST TALOCHE 18 SILIPLAST TALOCHE 18 + METALIA SILIPLAST DESIGN SILIPLAST TALOCHE 21 SILIPLAST TALOCHE 21 + METALIA SILIPLAST SLX TALOCHE 18 CRISTALITE TALOCHE 18 CRISTALITE TALOCHE 21 SILIPLAST TSF + METALIA	< 1,0 kg/m <sup>2</sup> après 1h	< 0,5 kg/m <sup>2</sup> après 24h		
	SILIPLAST SLX TALOCHE 21 SILIPLAST TSF		≥ 0,5 kg/m <sup>2</sup> après 24h <sup>(1)</sup>		
(1) Les finitions et combinaisons correspondantes ont été testées avec succès au gel/dégel.					

## Perméabilité à la vapeur d'eau du système d'enduit

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES (Se reporter à l'ETA-12/0221 § 3.2.4 pour le détail)		SPECIFICATION TECHNIQUE HARMONISEE	EVCP
Perméabilité à la vapeur d'eau du système enduit	SILIPLAST TALOCHE 18	S <sub>d</sub> = 0,26 m	ETAG 004 : 2013	Système 1
	SILIPLAST TALOCHE 18 + METALIA	S <sub>d</sub> = 0,47 m		
	SILIPLAST TALOCHE 21 + METALIA	S <sub>d</sub> = 0,50 m		
	LPF MARBRE	S <sub>d</sub> = 0,30 m		
	SILIPLAST DESIGN	S <sub>d</sub> = 0,26 m		
	SILIPLAST SLX GRESE 2	S <sub>d</sub> = 0,43 m		
	CRISTALITE TALOCHE 18	S <sub>d</sub> = 0,31 m		
	TALOCALCE Grain fin 18	S <sub>d</sub> = 0,10 m		
	TALOCALCE Grain extra fin 11 + 2 c. de CRISTALITE LISSE	S <sub>d</sub> = 0,12 m		
	JEF COTHERM POUDRE + SILIPLAST TSF	S <sub>d</sub> = 0,29 m		
	JEF COTHERM POUDRE + SILIPLAST TSF + METALIA	S <sub>d</sub> = 0,26 m		
	JEF COTHERM POUDRE + SILIPLAST TSF + 2 couches de MICROXANE	S <sub>d</sub> = 0,26 m		

### Adhérence de la colle JEFOTHERM POUDRE sur l'isolant et le support

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES (Se reporter à l'ETA-12/0221 pour le détail)			SPECIFICATION TECHNIQUE HARMONISEE	EVCP
Adhérence colle / isolant MW	État initial	Immersion 48 h + 2h de séchage	Immersion 48 h + 7 jours de séchage	ETAG 004 : 2013	Système 1
	< 0,08 MPa : rupture dans l'isolant	< 0,03 MPa : rupture dans l'isolant	< 0,08 MPa : rupture dans l'isolant		
Adhérence colle / support	≥ 0,25 MPa	≥ 0,08 MPa	≥ 0,25 MPa		

### Adhérence de la colle JEFOTHERM BOIS sur l'isolant et le support

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES (Se reporter à l'ETA-12/0221 pour le détail)			SPECIFICATION TECHNIQUE HARMONISEE	EVCP
Adhérence colle / isolant MW	État initial	Immersion 48 h + 2h de séchage	Immersion 48 h + 7 jours de séchage	ETAG 004 : 2013	Système 1
	< 0,08 MPa : rupture dans l'isolant	< 0,03 MPa : rupture dans l'isolant	< 0,08 MPa : rupture dans l'isolant		
Adhérence colle / support	≥ 0,25 MPa	≥ 0,08 MPa	≥ 0,25 MPa		

### Adhérence de la couche de base JEFOTHERM POUDRE sur l'isolant MW

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES (Se reporter à l'ETA-12/0221 pour le détail)			SPECIFICATION TECHNIQUE HARMONISEE	EVCP
Adhérence JEFOTHERM POUDRE GRIS ou JEFOTHERM POUDRE BLANC / isolant MW	État initial	Échantillons prélevés sur la maquette après cycles hygrothermiques	Échantillons après tests gel/dégel	ETAG 004 : 2013	Système 1
	< 0,08 MPa : rupture dans l'isolant	< 0,08 MPa : rupture dans l'isolant	Essai non requis		

### Adhérence du système d'enduit sur l'isolant MW

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES (Se reporter à l'ETA-12/0221 pour le détail)			SPECIFICATION TECHNIQUE HARMONISEE	EVCP
Adhérence JEFOTHERM POUDRE GRIS ou JEFOTHERM POUDRE BLANC et toutes finitions / isolant MW	Systèmes de finitions	Après cycles hygrothermiques	Après cycles gel/dégel	ETAG 004 : 2013	Système 1
	SILIPLAST TALOCHE 21* SILIPLAST TALOCHE 18* SILIPLAST GRESE 2 LPF MARBRE SILIPLAST SLX TALOCHE 21* SILIPLAST SLX TALOCHE 18* SILIPLAST SLX GRESE 2 SILIPLAST DESIGN (1 ou 2 couches) * CRISTALITE TALOCHE 21* CRISTALITE TALOCHE 18* TALOCALCE Grain Extra Fin 12* avec ou sans peinture TALOCALCE Grain Moyen 21* + TALOCALCE Grain Fin 18 TALOCALCE Grain Fin 18* + TALOCALCE Grain Extra Fin 12 SILIPLAST TSF** avec ou sans peinture	< 0,08 MPa : rupture dans l'isolant	Essai non requis		
	TALOCALCE Grain Moyen 21 TALOCALCE Grain Moyen 21 + TALOCALCE Grain Fin 18 TALOCALCE Grain Fin 18		< 0,08 MPa Rupture dans l'isolant		

\* avec ou sans impression  
\*\* avec une couche supplémentaire de JEFOTHERM POUDRE GRIS ou BLANC

## Résistance au vent

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES (Se reporter à l'ETA-12/0221 pour le détail)					SPECIFICATION TECHNIQUE HARMONISEE	EVCP
	Épaisseur isolant MW	⊙ Rosace	Cheilles	Force à rupture moyenne			
Résistance au vent des ETICS fixés mécaniquement par chevilles	≥ 50 mm	60 mm	TERMOZ PN8-CN8-CS8-ecotwist	R panneau	230 N	ETAG 004 : 2013	Système 1
			EJOT STRU 2G-SDF S plus-H1 eco	R panneau	270 N		
	≥ 60 mm	90 mm	EJOT STRU 2G-SDF S plus-H1 eco	R panneau R joint	450 N 290 N		
	≥ 100 mm	90 mm	TERMOZ PN8-CN8-CS8-ecotwist	R panneau R joint	590 N 380 N		
	≥ 140 mm	90 mm	EJOT STRU 2G-SDF S plus-H1 eco	R panneau R joint	830 N 390 N		

## Treillis d'armatures en fibres de verre

	Poids (g/cm <sup>2</sup> )	Ouvertures (mm)	Résistance aux alkalis				SPECIFICATION TECHNIQUE HARMONISEE	EVCP
			Résistance après vieillissement – valeur moyenne (N/mm)		Résistance résiduelle relative après vieillissement (%)			
			Chaîne	Trame	Chaîne	Trame		
R131 A 101 C+	160	3,5 × 3,8	≥ 20	≥ 20	≥ 50	≥ 50	ETAG 004 : 2013	Système 1
R131 A 102 C+	160	3,5 × 3,8	≥ 20	≥ 20	≥ 50	≥ 50		
R585 A 101	653	4,0 × 4,0	≥ 20	≥ 20	≥ 50	≥ 50		
0161 RA 20	160	4,0 × 4,0	≥ 20	≥ 20	≥ 50	≥ 50		
03-1C+	160	3,8 × 3,5	≥ 20	≥ 20	≥ 50	≥ 50		

## Autres performances

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES	SPECIFICATION TECHNIQUE HARMONISEE	EVCP
Affaiblissement acoustique	NPD	ETAG 004 : 2013	Système 1
Substances dangereuses	Conforme	ETAG 004 : 2013	
Durabilité	NPD	ETAG 004 : 2013	

## 7. DOCUMENTATION TECHNIQUE APPROPRIEE

Fiche Information Système (FIS), annexe page suivante.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement UE n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

**AVERTISSEMENT : LA PRESENTE DECLARATION N'A DE SENS ET N'ENGAGE LA RESPONSABILITE DU FABRICANT IDENTIFIE QUE SI LE SYSTEME, LIVRE EN KIT, EST MIS EN ŒUVRE DANS LES REGLES DE L'ART PAR UN ENTREPRENEUR DE CONSTRUCTION, AVEC LES PRODUITS SPECIFIES DANS L'EVALUATION « ETA » PROPRE A CE SYSTEME, POUR COMPOSER L'OUVRAGE A EXECUTER.**

A VILLENEUVE-LOUBET le : 02/03/2020

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Philippe TOUTAIN  
Service Ingénierie Produits



## ANNEXE (HORS DoP)

### AUTRES INFORMATIONS

**Référentiels** : NF DTU 59.1, cahier 3035 du CSTB, recommandation professionnelles RAGE (ETICS-PSE), Guide de préconisations ETICS-PSE, Règles professionnelles pour l'entretien et la rénovation des ETICS.

**Durée de vie** : dans des conditions d'entretien normales, durée de vie de 25 ans, en fonction de l'exposition et de l'environnement, et qui peut être prolongée en entretenant/rénovant le revêtement.

**Entretien d'aspect du revêtement** : nettoyage à l'eau sous basse pression avec traitement biocide EFYMURS (cf. fiche descriptive).

**Entretien ou rénovation du revêtement** : selon NF DTU 59.1 et Règles ETICS Entretien/Rénovation (nous consulter).

**Traitement des déchets** : emballages et résidus issus de produits destinés à des professionnels, traitables comme non dangereux en déchet banal de chantier pour les produits de peinture (sauf impressions en phase solvant).

### CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI « CGE »

Le produit visé ici est un bien de production – en l'espèce un produit de peinture (ou connexe) répondant à la définition de la norme NF EN 15804 sur les produits de construction et leurs déclarations environnementales – dont les caractéristiques permettent de satisfaire aux exigences fondamentales applicables aux ouvrages de construction. Il est destiné à des professionnels spécialisés pour être incorporé dans de tels ouvrages (bâtiment ou génie civil : BTP). Il doit être employé conformément aux informations portées dans sa fiche descriptive (avec celles de ses composants lorsqu'il s'agit d'un produit en kit) et à nos conditions générales de vente. Ces informations sont le résultat des essais et vérifications effectués pour une utilisation conforme aux règles de l'art : normes, règles professionnelles, règlementations, et aux documents techniques d'emploi du fabricant qui les complètent (cahier des charges, normes privées NP D, etc.). Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des supports/subjectiles concernés pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir vérifié que la/les fiches de produit n'ont pas été modifiées par une édition plus récente, et qu'il dispose bien des documents auxquels ces fiches se réfèrent, en renvoyant notamment à la présente déclaration des performances « DoP », qu'elle soit obligatoire en vertu du règlement (UE) n° 305/2011 « RPC » impliquant le marquage CE, ou volontaire en l'absence d'une norme harmonisée ou d'un document d'évaluation européen utilisable, mais sans marquage CE. Sa mise en œuvre, comme celle des systèmes de revêtement auxquels il s'incorpore est de technique courante. Ces systèmes sont normalement employés pour la réalisation d'éléments de construction ou de rénovation, mais ils peuvent l'être aussi pour des travaux d'entretien des parements de construction exécutés par des professionnels conformément aux normes ou règles d'emploi pertinentes.

Les propriétés et durabilité des revêtements permettent de satisfaire légalement à la garantie de bon fonctionnement de 2 ans minimum exigée en France pour les éléments d'équipement dissociables (ils peuvent effectivement être enlevés/démontés sans détérioration du support), ou à la présomption de responsabilité décennale de l'utilisateur lorsqu'ils sont considérés comme constitutifs d'un ouvrage de construction bien qu'ils ne soient pas des EPERS. Au-delà de la garantie de 2 ans minimum, un engagement de l'utilisateur sur les caractéristiques et la durabilité du revêtement réalisé est possible en France, sous réserve de préconisations particulières d'emploi des produits, assorties d'un entretien périodique. S'agissant de produits de construction exclusivement destinés à des professionnels du BTP, ils ne relèvent pas de la garantie de conformité stipulée par le Code de la consommation pour la protection de l'acheteur en sa qualité de consommateur (cf. Art. L211-3), ni par conséquent de l'Article 1<sup>er</sup> du décret n° 2012-1489 d'exécution du RPC concernant la vente possible de tels produits audit consommateur en tant que biens meubles corporels, alors qu'il s'agit de fournitures pour des biens immobiliers à édifier (vente dite « BtoB », et non « BtoC », de produits de construction et de décoration).